



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES



MINISTERE DES FINANCES

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

NOTE D'INFORMATION

Mai 2015

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.1.Contexte de l'émission.....	4
1.2.Objectif de l'émission	4
1.3.Caractéristiques de l'émission	4
1.4.Avantages accordés aux titres	5
1.5.Tableau d'amortissement	6
2-PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	7
2.1.Organisation administrative de la DGTCP.....	7
2.2.Missions de la DGTCP	7
3-ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	9
3.1.Evolution récente de l'économie nigérienne.....	9
3.2.Perspectives pour l'année 2015.....	10
ANNEXES.....	12
TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015	13
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	19
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	21
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO.....	22

1- PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte de l'émission

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Niger a recours au marché financier régional comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor National du Niger a réalisé, avec succès, vingt-deux (22) émissions de bons du Trésor et cinq (5) emprunts obligataires. Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor National et de l'animation permanente du marché monétaire de l'Union, l'Etat du Niger, conformément à son programme d'émissions, prévoit de mobiliser 115 milliards de FCFA d'obligations du Trésor en 2015. Ce montant est décliné en quatre émissions, dont trois (3) émissions à remboursement par amortissements annuels constants pour un montant de 90 milliards de FCFA et un emprunt à remboursement in fine d'un montant de 25 milliards de FCFA.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette note a pour objet de présenter les caractéristiques du premier emprunt obligataire par adjudication au titre de l'année 2015, ainsi que l'évolution récente de l'environnement socio-économique du Niger.

1.2. Objectif de l'émission

Le présent emprunt obligataire du Trésor a pour objectif de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer le financement d'infrastructures sociales dans les secteurs prioritaires.

1.3. Caractéristiques du titre

Désignation	: Obligations assimilable du Trésor (OAT)
Dénomination	: H600272E4-OAT-TRESNE 6% 2015-2020
ISIN	: NE0000000247
Émetteur	: L'État du Niger à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA
Maturité initiale	: 5 ans
Date d'émission	: 25 février 2015
Date d'échéance	: 25 février 2020

Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6% l'an dès la première année
Souscription minimum	: 100 titres soit un million (1.000.000) de FCFA
Forme des titres	: Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Monétaire qu'est la BCEAO ;
Remboursement du capital	: Amortissement annuel constant, à partir de la deuxième année ;
Placement	: La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

1.4. Caractéristiques de l'adjudication du 09 juin 2015

Par arrêté n°186/MF/DGT/CP du 21 mai 2015, le Ministre des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) à effectuer la deuxième émission pour un montant de trente milliards (30.000.000.000) de FCFA.

Montant de la tranche à émettre	: 30 milliards de FCFA
Date de clôture des souscriptions	: 09 juin 2015 à 10 h 30 mn TU
Date de valeur	: 10 juin 2015
Souscription minimum FCFA	: 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA
Souscription maximum	: Le montant par souscripteur ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 18 milliards de FCFA.

1.5. Avantages accordés aux titres

Liquidité : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par

remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

Fiscalité : les obligations sont défiscalisées dans tous les États membres de l'UEMOA. En d'autres termes, les intérêts perçus sur ces obligations du Trésor sont exonérés de tous impôts et taxes ;

Garantie : le remboursement est garanti par l'État du Niger ;

Pondération dans les risques bancaires : les obligations sont admissibles au refinancement de la BCEAO. Elles sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;

Diversification du patrimoine : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

1.6. Tableau d'amortissement

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

Période	Intérêts (FCFA)	Amortissement du capital (FCFA)	Montant échéance (FCFA)	Capital restant dû (FCFA)
25-févr-16	3 600 000 000	-	3 600 000 000	60 000 000 000
25-févr-17	3 600 000 000	15 000 000 000	18 600 000 000	45 000 000 000
25-févr-18	2 700 000 000	15 000 000 000	17 700 000 000	30 000 000 000
25-févr-19	1 800 000 000	15 000 000 000	16 800 000 000	15 000 000 000
25-févr-20	900 000 000	15 000 000 000	15 900 000 000	-
Total	12 600 000 000	60 000 000 000	72 600 000 000	

2- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), qui relève du Ministère des Finances, est une administration financière publique régie par l'ordonnance n° 2010-15 du 15 avril 2010 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

2.1. Organisation administrative de la DGTCP

Les services du Trésor National comprennent sur le plan territorial, une trésorerie générale, huit (8) trésoreries régionales et trente-cinq (35) trésoreries départementales (TD), en raison d'une TD par département et la Perception Spéciale de Paris. Ils comportent, en outre, des trésoreries spéciales instituées pour l'encaissement des recettes publiques directement perçues par des régies financières.

L'ordonnance susmentionnée prévoit, en ses articles 6, 12 et 18, l'organisation suivante de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux ;
- la Direction des Études et de la Réglementation Comptable et Financière ;
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ;
- la Paierie Générale du Trésor (PGT) ;
- la Recette Générale du Trésor (RGT) ;
- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésoreries Départementales (TD) ;
- les Postes Comptables Spécialisés ;
- les Perceptions ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- le Service Informatique ;
- le Service de la Documentation et de la Communication ;
- le Service du Contentieux.

2.2. Missions de la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique concourt à assurer l'exécution en recettes et en dépenses du Budget Général de l'État, des Collectivités Territoriales et des Établissements publics à caractère administratif.

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, elle est particulièrement chargée de :

- la tenue de la comptabilité de l'État et de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales et des organismes publics rattachés à l'État et aux collectivités ;

- le suivi et le contrôle de l'exécution des opérations de trésorerie de l'État ainsi que de la réalisation des opérations de collecte de l'épargne au profit de l'État et des autres organismes publics ;
- la centralisation des opérations budgétaires et de trésorerie effectuées par le réseau des comptables publics et de la production périodique des états de synthèses des opérations comptables ;
- la gestion des titres et valeurs appartenant à l'État ou acquis pour le compte des collectivités territoriales ;
- la gestion de la dette publique, en liaison avec la Direction Générale du Budget ;
- le contrôle des comptables publics, y compris ceux des administrations financières et des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Dans le domaine de la réglementation comptable, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- l'élaboration des règlements de comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- le contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- la gestion du contentieux de l'État et l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État en relation avec les organes judiciaires de l'État.
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique participe également à :
- la définition de la politique monétaire et budgétaire du Gouvernement ;
- la préparation des lois de finances et de tous les projets de textes du Gouvernement à caractère économique ou financier ou ayant une incidence économique ou financière ;
- l'élaboration et la définition des procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

3- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1. Evolution récente de l'économie nigérienne

L'environnement macroéconomique national, au cours de l'année 2014, s'est ressenti de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et du Programme Economique Financier (PEF 2012-2014) ainsi que la gestion du contexte sécuritaire régional. Il est également marqué par la signature en mai 2014 d'un accord entre le Niger et la société AREVA, et le lancement du projet de construction par le Groupe français BOLLORÉ de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques (routes, classes, hôpitaux, échangeurs, centrale thermique de Gorou Banda, etc.).

Ainsi, le **taux de croissance économique** se situerait à 7,1% contre 4,1% en 2013. Cette croissance de l'économie se justifie principalement par les performances attendues des activités agricole, pétrolière et minière. Elle serait particulièrement impulsée par la reprise de la production agricole et le renforcement de l'extraction et du raffinage du pétrole. A cela, il faut ajouter la construction des infrastructures dans les domaines des routes, de l'éducation et de la santé, ainsi que le dynamisme des activités des transports.

En outre, cette croissance se réaliserait dans un contexte d'évolution modérée des prix avec un taux d'inflation annuel moyen qui serait en dessous de la norme communautaire.

L'exécution du **budget de l'État**, marquée par la gestion du contexte sécuritaire et la poursuite des efforts de construction d'infrastructures socio-économiques, se serait traduite par un déficit global, base engagements, dons compris, de 5,0% du PIB contre 2,7% en 2013.

Les **échanges extérieurs** se seraient soldés par un déficit courant avoisinant 19,8% du PIB, en raison de la progression des importations de biens et services, beaucoup plus importante que celles des exportations et des revenus secondaires. Toutefois, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire, en liaison avec le surplus escompté des opérations de capital et financières, supportées par la vigueur des investissements directs étrangers (IDE) et des prêts publics.

La **situation monétaire** a été marquée par une consolidation des avoirs extérieurs nets, une détérioration de la PNG ainsi qu'une expansion des crédits à l'économie (+10,4%) et de la masse monétaire (+25,4%).

En matière de convergence, trois (03) critères seraient respectés en 2014, dont deux (02) de premier rang. Les critères qui ne seraient pas respectés concernent le ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB (critère clé de premier rang et le critère de second rang relatif au taux de pression fiscale).

3.1.1. Production et prix

L'examen détaillé des composantes du PIB permet de situer les principales évolutions suivantes pour l'année 2014 :

a) En termes d'offres

Le secteur primaire, représentant 42,1% du PIB, enregistrerait une hausse de 8,2% après avoir observé une stabilité en 2013. Cette accélération de la croissance est essentiellement liée à la branche agriculture qui progresserait de 10,8% contre -2,0% en 2013, en lien avec l'hypothèse d'un volume pluviométrique plus important que celui de l'année précédente. Par contre, les branches élevage et pêche connaîtraient une décélération de leur croissance, en rapport avec les résultats de la campagne agricole 2013/2014 ayant occasionné un déficit fourrager et un faible empoissonnement de certains cours d'eau.

Le secteur secondaire, représentant 15,0% du PIB, s'accroîtrait de 4,0% en 2014 contre 7,2% en 2013 en rapport essentiellement avec l'augmentation de la production minière (5,6%). La décélération observée s'explique par le recul de 2,2% de la valeur ajoutée de la branche pétrolière en lien avec une forte augmentation des intrants utilisés. Les branches « énergie » et « construction » continueraient de bénéficier des investissements en infrastructures et progresseraient respectivement de 5,0% et 7,2%.

Le secteur tertiaire, avec 35,5% du PIB, connaîtrait une hausse de 5,0% en 2014 contre 6,7% en 2013. Cette évolution serait impulsée particulièrement par les branches de transport, de communication et d'activités d'administration publique qui augmenteraient respectivement de 7,0%, 5,6% et 5,7%.

Globalement, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et des impôts nets sur les produits s'établiraient respectivement à 3,0 points de pourcentage, 1,1 point, 2,5 points et 0,5 point en 2014.

b) En termes de demande

A ce niveau, la croissance du PIB serait essentiellement soutenue par les investissements, notamment publics.

La consommation finale des ménages, qui représenterait 68,8% du PIB en 2014, enregistrerait une hausse de 3,9% comme en 2013. Cette stabilité du niveau de consommation des ménages s'explique par le déficit de la campagne agricole enregistrée en 2013 qui a été compensé par les importations de céréales.

La consommation finale des administrations publiques progresserait de 5,8% en 2014, après une hausse de 7,6% en 2013, en rapport avec la progression des dépenses publiques.

Globalement, la consommation finale enregistrerait un taux de croissance de 4,8% en 2014, soit 83,4% du PIB, contre 4,5% en 2013.

Les investissements, après une hausse de 2,6% en 2013, progresseraient de 8,4% en 2014. Cette progression proviendrait d'une augmentation de 4,5% de la FBCF privée et

d'une hausse de 16,1% de la FBCF publique en rapport avec la poursuite des travaux d'infrastructures dans les domaines du secteur rural, du secteur routier et des secteurs sociaux entrepris par le Gouvernement. Par rapport au PIB, les investissements représenteraient 32,6% en 2014 contre 32,2% en 2013.

Les échanges extérieurs se caractériseraient par une hausse de 3,9% des exportations, soit 26,0% du PIB, et une progression de 1,80% des importations, soit 42,0% du PIB. Cette évolution se traduirait par une amélioration du solde extérieur qui passerait de -17,3% du PIB en 2013 à -11,7% en 2014.

Au total, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement des exportations et des importations s'établiraient respectivement à 6,0 points de pourcentage, 2,5 points, 1,7 point et -3,1 points en 2014.

3.1.2. Prix et inflation

L'année 2014 a été caractérisée par une détente du rythme d'évolution des prix à la consommation, en dépit du déficit céréalier enregistré lors de la campagne agricole 2013/2014. Les mesures prises par le Gouvernement relatives à la vente des céréales à prix modérés, à la distribution gratuite des vivres aux populations vulnérables exposées à la forte insécurité alimentaire ont permis de contenir l'inflation à un niveau relativement bas. A cela il faut ajouter la stabilité des prix des hydrocarbures à la pompe qui se poursuit depuis l'année 2012.

Ainsi, à fin décembre 2014, le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à -0,6% et en moyenne annuelle, il est ressorti à -0,9%, en dessous de la norme communautaire du taux d'inflation en moyenne annuelle de 3,0% maximum.

L'inflation sous-jacente (indice hors produits frais, hors énergie) est ressortie à -0,7% à la fin du mois de décembre 2014.

3.1.2. Finances publiques

L'exécution provisoire du budget de l'État au 31 décembre 2014 s'est traduite par des recettes et des dépenses totales respectives de 714,2 milliards et 1.156,5 milliards. Il en résulte un déficit global, base engagements, de 442,3 milliards contre 413,9 milliards à la même période de l'année 2013.

Avec une réduction d'arriérés de paiements de 14,4 milliards, le déficit budgétaire, base caisse, ressort ainsi à 456,7 milliards à fin décembre 2014. Ce gap a été résorbé grâce à la mobilisation de 307,7 milliards de ressources extérieures et à un financement intérieur net de 149,0 milliards, dont bancaire pour 28,0 milliards et secteur privé pour 121,0 milliards. Le financement intérieur reflète essentiellement les émissions de bons du Trésor pour 76 milliards, opérées en janvier et octobre 2014, et celles des obligations du Trésor pour un montant de 93,3 milliards effectuées en avril et août 2014, nettes des amortissements partiels portant sur 3,3 milliards.

L'essentiel des ressources budgétaires provient des recettes fiscales recouvrées par les deux régies financières, la Direction Générale des Douanes (DGD) au titre de la fiscalité de porte (153,4 milliards) et la Direction Générale des Impôts (DGI) à travers les taxes

sur biens et services (228,0 milliards), l'impôt sur les revenus (190,8 milliards) et les autres recettes fiscales (60,9 milliards). Les recettes non fiscales et celles des comptes spéciaux ont atteint 81,0 milliards.

Quant aux dépenses publiques, elles sont composées de 579,5 milliards de dépenses au titre des charges courantes et de 577 milliards au titre des investissements.

Les grandes masses de dépenses courantes sont principalement constituées de 210,1 milliards de transferts et subventions, 212,9 milliards de salaires et traitements et 127,4 milliards d'achats de matériels et fournitures. Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres se sont établies à 323,9 milliards.

En glissement annuel, les recettes budgétaires totales affichent une progression de 106,2 milliards, ou 17,5%, en raison de la performance enregistrée essentiellement dans la mobilisation des ressources non fiscales (+67,0%), suite à la vente d'une licence de téléphonie mobile 3G et l'encaissement de bonus pétrolier. Elles ont également été boostées par la vigueur des recouvrements opérés par les services de la DGI, notamment au niveau des taxes sur les biens et services (+25,2%) ainsi que des impôts sur les revenus des entreprises et des particuliers (+8,5%). Les dépenses publiques ont augmenté de 134,6 milliards, ou 13,2%, consécutivement à la hausse intervenue au niveau des rubriques « charges courantes totales » (+17,8%) et « investissements » (+8,8%).

Par rapport aux réalisations des critères de convergence à fin décembre 2014, le ratio «masse salariale sur recettes fiscales» s'est situé à 33,6%, en dessous de la norme communautaire de 35,0%. Il n'a pas été accumulé d'arriérés de paiements. Le ratio «investissements publics financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales » est ressorti à 51,2%, pour une norme communautaire de 20,0% au moins. Le taux de pression fiscale, hors exonérations fiscales, s'est établi à 16,4% pour une norme minimale de 20%.

3.1.3. Echanges extérieurs

Les dernières prévisions des échanges extérieurs pour l'année 2014 tablent sur un excédent du solde global, résultant de celui des opérations financières, qui va plus que couvrir le gap des transactions courantes et de capital.

Le déficit du compte courant se creuserait de 190,5 milliards, ou 33,5%, pour s'établir à 759,7 milliards en 2014. Cette évolution reflète la détérioration des balances des biens, des services et des revenus primaires, malgré l'amélioration du solde des revenus secondaires.

Le déficit de la balance commerciale s'accroîtrait de 147,2 milliards, en passant de 212,5 milliards en 2013 à 359,7 milliards en 2014. Le solde commercial subirait l'influence d'un accroissement des importations (+113,3 milliards) conjugué à un repli des exportations (-33,9 milliards). En effet, les importations augmenteraient de 11,3%, tirées principalement par les achats de biens d'équipement avec une facture de 409,6 milliards. Cette situation est en liaison avec la poursuite des grands travaux dans les domaines routier, énergétique, ferroviaire et des BTP. Parallèlement, les expéditions

d'uranium connaîtraient une diminution de 25,2%, sous l'effet conjugué de la baisse des volumes et du prix conventionné du Kg d'uranium qui passe de 70.000 FCFA à 59.000 FCFA. Toutefois, les exportations des produits pétroliers raffinés progresseraient de 12,4% avec l'utilisation de la pleine capacité de la SORAZ.

Le solde des services s'aggraverait, quant à lui, de 12,7% pour se situer à -462,8 milliards en 2014 contre -410,6 milliards en 2013, avec le poids du fret ainsi que les règlements des prestations de services sur les sites miniers et pétroliers et des frais d'études de nombreux projets d'investissement.

La balance négative des revenus primaires se creuserait de 31,3 milliards en 2014, en lien avec les rapatriements des salaires des travailleurs expatriés, notamment chinois, et des dividendes sur les bénéfices des sociétés minières, pétrolières et de télécommunications. Quant au solde excédentaire des revenus secondaires, il s'améliorerait de 40,2 milliards par rapport à 2013, dont une hausse de 36,9 milliards au titre de l'aide budgétaire.

En proportion du PIB, le gap des transactions courantes, hors dons, s'aggraverait de 5,0 points de pourcentage en variation annuelle pour ressortir à 22,0% en 2014.

Par ailleurs, l'excédent du compte du capital connaîtrait en 2014 un repli, provenant d'une baisse des dons projets par rapport à l'année précédente. De l'accentuation du déficit courant et de la faible performance des opérations de capital, il en résulterait un déficit des transactions courantes et de capital de 591,7 milliards, soit une dégradation de 306,3 milliards en un an d'écart.

Ce déficit courant et de capital serait plus que couvert par une balance des opérations financières excédentaire. En effet, la balance des opérations financières s'accroîtrait principalement avec la vigueur des investissements directs étrangers de 150,9 milliards, résultant pour l'essentiel des dépenses de forages sur le site d'AGADEM ainsi que des investissements des sociétés d'exploitation et d'exploration minières. Les investissements de portefeuille connaîtraient une amélioration de 92,3 milliards, en ligne avec les émissions des bons et obligations du Trésor par l'Etat du Niger.

3.1.4. Situation monétaire

Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 182,2 milliards en variation annuelle pour se situer à 716,0 milliards à fin décembre 2014. Cette expansion provient à la fois de celle des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'Émission de 111,0 milliards et de la position extérieure nette des banques de 71,2 milliards.

L'évolution de la position extérieure dépeint principalement l'amélioration du niveau des rapatriements des recettes d'exportation minières et pétrolières, la mobilisation d'appuis financiers extérieurs ainsi que les souscriptions nettes aux titres émis par les autres États de l'Union et la reprise enregistrée au niveau des appels de fonds des entreprises minières. Cette performance des flux entrants contraste avec les besoins pour la couverture des règlements des importations de biens et services, du service de la dette et de la récupération des coûts pétroliers.

A fin décembre 2014, l'encours des crédits intérieurs s'est accru de 65,2 milliards, ou 15,1% en variation relative, par rapport au mois de décembre 2013, pour ressortir à 498,5 milliards. Cette évolution résulte d'une consolidation des crédits à l'économie de 53,9 milliards soit 10,4%, conjuguée à une détérioration de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de 11,4 milliards.

Le stock du financement à l'économie s'est ressenti de la hausse des crédits à court, moyen et long termes. La consolidation des avances s'explique essentiellement par les nouvelles mises en place reçues par des entreprises minières, commerciales et de distribution pétrolière ainsi que des sociétés de télécommunications. En revanche, la dégradation de la PNG dénote d'une hausse des dettes, alimentée par les interventions sur le marché financier, plus importante que celle des avoirs.

En ligne avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 228,5 milliards par rapport au mois de décembre 2013, ou 25,9% en valeur relative, pour s'établir à 1.110,9 milliards à fin décembre 2014. Cette situation est consécutive à la hausse conjuguée de la circulation fiduciaire de 104,5 milliards, soit 26,2%, et des dépôts en banque de 125,4 milliards, soit 25,9%.

La progression de la circulation fiduciaire dénote principalement des versements des revenus en cash à certains agents de l'État (Appelés du Service Civique National et agents contractuels), aux employés des sociétés pétrolières installées dans des zones faiblement bancarisées et aux ouvriers sur les nombreux chantiers en cours d'exécution à travers le pays. L'évolution des avoirs en banque retrace les mouvements haussiers des dépôts des agents économiques non financiers. Quant aux dépôts en banques, ils relatent le dynamisme des placements effectués par l'État et organismes assimilés, les assurances et caisses de retraite, les entreprises individuelles et les sociétés d'État et EPIC.

3.2. Perspectives pour l'année 2015

La politique économique du Gouvernement pour l'année 2015 vise à assurer la stabilité macroéconomique et à consolider une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois. Cette politique s'appuie sur une mise en cohérence des allocations budgétaires avec les objectifs du Plan de Développement Économique et Social 2012-2015 mis en œuvre par les autorités, lui-même bâti sur le Programme de Renaissance et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

Les prévisions macroéconomiques pour l'année 2015 reposent sur les hypothèses de politique économique suivantes :

- la poursuite de la consolidation de la paix et du climat sécuritaire ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du secteur financier visant la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'exécution normale du PDES à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative 3N et notamment celle des grands chantiers tels que le projet de la boucle ferroviaire, la cimenterie de Kao, le barrage de Kandadji, la construction d'abattoirs modernes, la centrale électrique et thermique de Gorou Banda et l'exploitation du

gisement de charbon de Salkadamna ainsi que la réalisation d'importantes infrastructures routières et celles prévues dans les secteurs sociaux ;

- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour une meilleure mise en œuvre des stratégies et politiques ;
- la mobilisation accrue des ressources externes ;
- le renforcement des ressources internes.

Par ailleurs, le Gouvernement table sur l'hypothèse d'une pluviométrie satisfaisante et également bien répartie dans l'espace pour l'année 2015, qui serait donc favorable à une bonne campagne agricole et pastorale.

Les principales orientations du cadre macro-économique de la loi de finances 2015 sont :

- améliorer, de manière sensible, le niveau de vie de la population à travers une hausse du revenu par habitant ;
- assurer la sécurité alimentaire et celle des personnes et des biens tant à l'intérieur du pays qu'aux frontières ;
- maîtriser la progression du niveau général des prix en deçà de la norme communautaire de 3%, en favorisant un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante et en veillant également à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières ;
- corriger progressivement le déséquilibre budgétaire par des mesures visant à optimiser les recettes fiscales et à maîtriser l'accroissement des dépenses courantes. Dans ce cadre, les réformes déjà entamées seront poursuivies en vue de mobiliser davantage de ressources internes et externes. Dans le même temps, le Gouvernement poursuivra sa politique visant à préserver la viabilité de la dette publique ;
- réduire progressivement le stock d'arriérés de paiement intérieurs tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés ;
- réduire progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons qui bénéficie désormais de la hausse des exportations pétrolières et minières et de la baisse des importations de produits pétroliers. L'exportation sera poursuivie.

A cet égard, les perspectives économiques et financières du Niger pour 2015 tablent sur une poursuite de la mise en œuvre des programmes et stratégies sectorielles de développement et la gestion du contexte sécuritaire, conjuguées à un renforcement de la production pétrolière. Le rythme de l'activité se consoliderait avec un taux de croissance de 6,0%, en ligne avec le bon allant de la production agricole et minière et l'accroissement de la cadence de l'extraction pétrolière et des autres branches secondaires ainsi que le dynamisme du secteur tertiaire. Les pressions inflationnistes seraient légèrement accrues tout en restant en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au niveau des finances publiques, en ligne avec l'intensification de la mise en œuvre du PDES (2012-2015), il est attendu en 2015 une détérioration du déficit budgétaire, base engagements et dons compris, qui ressortirait à 7,8% du PIB en 2015.

Les paiements extérieurs se traduiraient par une dégradation du solde global sur la période 2015, en ligne avec le déficit courant et le ralentissement des IDE.

La situation monétaire se caractériserait par une poursuite du financement de l'économie, avec une augmentation des crédits au secteur privé, la position nette du Gouvernement se dégraderait, notamment en ligne avec l'accroissement du niveau des interventions sur le marché financier régional, et la liquidité globale poursuivrait également son expansion.

ANNEXES

TABLEAU RESUME DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT EN 2015

Recettes totales	789,0
Recettes fiscales	744,5
Recettes non fiscales	39,9
Recettes bud. ann + c.s	4,6
Dépenses totales et prêts nets	1351,8
Dépenses totales courantes	615,6
Dépenses courantes budgétaires	601,0
Traitements et salaires	221,6
Matériels et fournitures	135,5
Subventions et transferts	212,5
Intérêts exigibles	31,3
Dette extérieure	16,6
Dette intérieure	14,7
Comptes spéciaux	14,7
Dépenses d'équipements	736,2
Sur ressources budgétaires	325,1
Sur ressources extérieures	411,0
Sur Dons extérieurs	206,1
Sur Prêts extérieurs	204,9
Prêts nets	0,0
Solde global (base engagement)	-562,7
Balance de base	-151,7
Balance de base (hors PPTE)	-151,7
Variation des arriérés (réduction -)	-7,0
Arriérés intérieurs	-7,0
Solde global base engagement/décaissement	-570
Financement	570
Financement extérieur	484,0
Dons	289,7
Aide budgétaire	83,6
Aide projets	206,1
Prêts	222,2
Budgétaires	17,3
Projets	204,9
Amortissement exigible	-27,9
Financement intérieur	85,8

Secteur bancaire	0,5
FMI	11,2
Remboursement découvert	-7,9
Dépôt du Trésor à la BCEAO	-5,0
Titres d'Etat détenus par les Banques	2,2
Secteur non bancaire	85,3
Emprunts obligataires	85,3
Autres	0,0
Déficit de ressources (+) 1/	0

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés

permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
M. Babacar TOURE

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoaTitres.org

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE NIGER

Contacts : M. Mahaman Lawan SABO MAZADOU, lsabo@bceao.int
Mme Nafissa TANDJA, ntandja@bceao.int

Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau
BP 487-Niamey-Niger

Fax : (227) 20-73-47-43

Tel : (227) 20-72-25-91-92

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA
Boite postale : 3108
Téléphone : (221) 839 05 00
FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09
Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG,
21 530 SG
Site Internet: <http://www.Bceao.int>

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II
01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229)
31 25 66 – 31 37 82 Télex : 5 211 BCEAO
COTONOU Téléfax : (229) 31 25 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel
Nasser
BP : 356
Tel : (226) 30 60 15/16/17
Télex : 5 205 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU-
Roussel
et avenue Delafosse
BP: N° 01 1769 Abidjan 01
Tel: (225) 20 20 84 00
(225) 20 20 85 00
Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607
Téléfax: (225) 20 22 28 52
(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau
BP : 38
Tel : (255) 21 55 48 -21 41 73
Telex: 289 BCGBI
Téléfax : (255) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946
BP: n° 206
Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06
Telex: 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium
BP : 487
Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40
Télex : BCEAO 5 218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle
Angle Triangle Sud
Boite Postale : 3159
Tel : (221) 33 889 45 45
Télex : BCEAO SG 21 839
Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA
BP: n° 120
Tel: (228) 221 53 84
Telex: 5216 BCEAO TOGO
Téléfax: (228) 221 76 02